



DU 11 AVRIL AU 19 AVRIL 2019
8 NUITS – 9 JOURS

1105€ chambre double – 1295€ chambre simple
TOUT COMPRIS (réduction comprise)

Carte d'adhérent : 20 € pour 1 personne – 30 € pour un couple -gratuit pour les moins de 16 ans.

(Valable pour tous les voyages et manifestations en 2019)

Pour la Réservation

Retourner la fiche d'inscription (attention : la carte nationale d'identité est valable 15 ans et non 10)

Joindre un chèque de 100 € par personne (+ l'adhésion si celle-ci n'a pas encore été versée) à l'ordre de

Chti Amici à l'adresse suivante :

Association Chti Amici
Claude RAVELLI DAMIOLI
48, Résidence Le Titien - 62800 LIEVIN

Possibilité de fractionner la somme restante en plusieurs versements, tous les 15 ou 30 du mois jusqu'au 30 mars 2018, à votre convenance. ((**mettre la date du dépôt à la banque sur le chèque**))

Assurance annulation :

Le prix comprend une assurance rapatriement. Pour une assurance annulation 70€ par personne que l'Association contracte. Bien lire les conditions d'octroi.



Je rappelle que nous ne sommes pas une agence de voyage, donc l'Association ne peut recevoir de règlements par carte bancaire.

Conditions d'octroi de la garantie

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

1 - le décès :

- a- Du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;
- b- De la personne figurant sur le même bulletin d'inscription que le participant ; c- Des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant ;

2 - une maladie médicalement constatée ou un **accident corporel** subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours ;

- des personnes ci-dessus énumérées à l'exception de celles mentionnées en 1 – c

3 - La destruction accidentelle des locaux professionnels ou privés occupés par le participant propriétaire ou locataire, survenue après la souscription du contrat et nécessitant impérativement sa présence sur les lieux du sinistre le jour du départ.

3 - Le licenciement économique :

- Du participant, de son conjoint ou de son concubin ;
- Du père ou de la mère ou de la personne ayant fiscalement à la charge le participant mineur.

Toutefois, elle ne peut s'exercer :

- Pour tout fait provoqué intentionnellement par le participant ;
- Pour la grossesse, l'interruption volontaire de grossesse, la maladie ou l'accident préexistant à la souscription du contrat ;
- En cas de guerre civile ou étrangère ;
- En cas d'irradiation provenant de transmutation de noyaux d'atome et de la radioactivité ;
- Pour les cataclysmes naturels, à l'exception de ceux entrant dans le champ d'application de la loi n° 52-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles.

Pour tous renseignements :

chti.amici@numericable.fr - 06.21.09.30.32

48, Résidence le Titien - 62800 LIEVIN

WWW : CHTI-AMICI.COM 2/2



Talon réponse à renvoyer pour le 30 JUILLET 2018

Avec le chèque d'acompte de 100€ par personne, plus l'adhésion.

CHTI'AMICI - 48, Résidence Le Titien - 62800 Liévin

LA CALABRE 2019

Nom(s) comme sur La Carte d'identité	Prénom(s) comme sur la carte d'identité	Date(s) et lieu(x) de naissance
Adresse		
Numéro de la carte d'identité : Ou des cartes d'identité Dans l'ordre d'inscription		Date de fin de validité
Téléphone fixe	Portable	Adresse mail

NOMBRE DE PARTICIPANTS : X 1105 € = €

CHAMBRE INDIVIDUELLE : X 1295 € = €

ADHESION - COUPLE : X 30 € = €

- INDIVIDUELLE : X 20 € = €

ASSURANCE ANNULATION : X 70€ = €

A le

Signature :

Autre contre-indication

Menu Poisson
OUI NON

Je certifie ne pas éprouver de difficultés à marcher plusieurs kilomètres à une allure normale dans la journée.